

LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire,
et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental
Régional du Centre - Val de Loire



Au Sommaire :

- *Décision modificative N°1 - 2020*
- *Impact du Covid 19 sur la formation professionnelle*
- *Bilan des fonds européens*
- *Contrat de Plan Etat-Région (CPER)*
- *Zoom sur le rapport sur la biodiversité*

Avis sur la décision modificative N°1 pour 2020

L'Exécutif régional propose une modification à la hausse du Budget pour 2020, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 36,5 M€. Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget modifié s'élève à 1,453 Milliard d'euros (avec une hausse de + 2,6 %). Cette décision modificative intervient dans un contexte très particulier où le monde entier est confronté depuis le début d'année à une pandémie qui a des répercussions importantes sur le plan sanitaire, économique et social. Malgré les mesures d'urgence mises en place par l'Etat, on assiste à une dégradation de la situation de l'emploi et à une aggravation des inégalités.

En région Centre-Val de Loire, comme dans les autres régions, le confinement a mis un coup d'arrêt à l'activité économique, avec des conséquences sur l'emploi. Cette crise d'une ampleur sans précédent a entraîné une réponse rapide de la part de la Région qui s'est mobilisée pour adapter ses outils et adopter des mesures d'urgence.

Elle intègre cette année les dépenses nouvelles liées à la crise, rendues nécessaires pour soutenir notamment l'activité économique et prévenir les conséquences sociales.

Le budget est néanmoins marqué par un effet de ciseau : une baisse significative des recettes et une hausse des dépenses.



La crise sanitaire a profondément altéré les conditions de mise en œuvre du budget régional.

Cela se concrétise par un effet de ciseau lié à une baisse drastique des recettes et des dépenses nouvelles pour pallier les effets les plus délétères de la crise.

On ne saurait reprocher à la Région de faire face aux contraintes nouvelles à travers une première décision modificative. Qu'il faille prendre en compte des dépenses imprévues et procéder à des ajustements des dépenses inscrites au budget initial, cependant il ne faut indéniablement pas en contester la nécessité.

Pourtant, il reste une certaine inquiétude en ce qui concerne les dépenses relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Les efforts de la Région sont appréciés dans un domaine qui ne relève pas directement de ses compétences, mais le report de dépenses d'investissement dans ce domaine, à hauteur de 7 millions d'investissement pour la recherche et de 5,1 millions d'investissement immobilier pour l'enseignement supérieur, auxquels s'ajoutent des réductions de dépenses de fonctionnement sont préoccupantes.

Les projets d'investissement subissant ces reports sont cruciaux pour l'avenir des établissements, la réalisation du CPER en cours et des objectifs du SRADDET (notamment l'augmentation des effectifs étudiants).

Ces investissements sont également importants du fait de leurs incidences sur l'emploi et l'entraînement qu'ils peuvent induire sur l'économie et le développement de la Région.

Si l'on peut concevoir qu'ils soient temporairement différés, ne serait-ce qu'en raison des retards pris par les chantiers, il serait indispensable de les sanctuariser soit à travers des prochaines Décisions Modificatives, soit de l'adoption du prochain budget, pour aussi lever l'incertitude que vient renforcer l'approche des prochaines élections régionales.

*Intervention de Paul Allorant au nom de Jean-Carrière
au nom du Groupe AIESSSE*

Rapporteur : Alain ROBERT

Le groupe vote l'avis à l'unanimité

Un budget frileux ?

Cette décision modificative traduit financièrement les actions engagées dans l'urgence de la crise par la Région Centre-Val de Loire.

L'affichage d'un plan de relance tourisme à 300 000 €

Le plan de relance Tourisme annoncé dans le rapport n'est pas à la hauteur des difficultés rencontrées par le secteur du Tourisme lors de la crise sanitaire. Les acteurs du Tourisme bénéficient de mesures financières d'aide à la trésorerie dédiées aux TPE/PME (fonds Renaissance, Rebond-CARE, Fonds de solidarité, ...) mais aussi des formations post-Covid19 du Comité Régional du Tourisme.

Les montants réels d'aides aux acteurs du Tourisme sont donc bien plus importants que cette ligne de relance.

Baisse des budgets liés aux itinérances douces

Les diminutions des crédits de paiements liées aux aménagements des itinéraires vélos sont à craindre alors que les ambitions écologiques sont importantes en matière de transport doux. La présentation par politique régionale affiche une diminution de 1 685 000 € sur les itinérances douces. Celles liées au vélo sont les plus touchées (37-45-28) sauf le Cher à vélo partie Loir-et-Cher.



Le rôle des têtes de réseaux dans la relance

Le plan de relance Tourisme prévoit d'affecter 300 000 € dans l'accompagnement des entreprises touristiques. Bien que satisfaits du principe engagé, le montant reste faible au regard du nombre d'entreprises. Par ailleurs, il serait indispensable que les têtes de réseaux, consulaires et autres groupements, soient les acteurs privilégiés de cet accompagnement au détriment de possibles entreprises opportunistes.

Les équipes de ces organisations ont fait un travail formidable depuis le début du confinement et dans la pure continuité de leur fonctionnement habituel :

- Au près de leurs ressortissants pour écouter, accueillir, exercer une veille, informer, rassurer, conseiller, accompagner et remotiver !
- Au près des pouvoirs publics pour faire remonter les difficultés et les problématiques de terrain qui ont permis, aux côtés des décideurs, de construire les dispositifs d'aide les plus adaptés aux circonstances.

C'est exactement le rôle qu'a joué l'Unat pour le Tourisme social et solidaire, particulièrement impacté dès le 15 mars.

La constitution d'un Fonds National d'Investissement pour le Tourisme Social et Solidaire, capable d'intervenir en fonds propres (ou en partie) pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire est une piste solide à étudier.

Le groupe AIESSSE reste persuadé que c'est dans un travail en toute complémentarité avec les réseaux et le gouvernement qu'il faudra s'engager.

*Intervention de Charlotte Kozdra
au nom du Groupe AIESSSE*

Rapporteur : Alain ROBERT

Le groupe vote l'avis à l'unanimité

Le choc économique et social provoqué par la crise sanitaire de la COVID 19 nécessite de reconsidérer les priorités de la Formation Professionnelle. Le Conseil régional exprime sa volonté de sécuriser les parcours des personnes les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi, des jeunes, en mobilisant des mesures de soutien.



L'urgence de redonner du sens aux métiers sanitaires et sociaux

Si souscrire à ce projet d'avis qui souligne la pertinence à la fois des mesures d'urgence et de soutien prises par la Région dans le cadre du PACTE d'investissement dans les compétences, et de la stratégie du programme régional de formation 2021-2024, il y a néanmoins l'urgence de redonner du sens aux métiers sanitaires et sociaux, de les rendre plus attractifs et de revaloriser leurs conditions de travail.

La formation professionnelle de ce secteur se trouve très fortement questionnée.

Certes les concertations menées dans le cadre du Ségur de la Santé sont une excellente opportunité pour prendre conscience collectivement qu'un bon système de santé dépend d'une collaboration étroite entre l'hôpital et les établissements sociaux, médico-sociaux, et les acteurs professionnels du domicile à un échelon territorial.

La crise sanitaire que nous venons de subir vient attester que ces professionnels sont des acteurs à part entière de notre système de santé, soulageant les hôpitaux, filtrant les cas les plus graves, prenant en charge des malades ne relevant pas de l'urgence ainsi que les convalescents.

Sans eux le nombre de morts auraient été plus important. Aujourd'hui force est de constater que ce secteur qui a pourtant tenu ses missions de solidarité est en réel danger d'effondrement en raison d'un manque d'attractivité et de qualification.

Le Groupe exprime cette difficulté depuis plusieurs années. Les professionnels, presque exclusivement des femmes au statut social et économique précaire, qui assurent souvent des fonctions d'ASH (Agent de Service Hospitalier), d'AS (Aide Soignant) et d'AMP (Aide médico-psychologique), des intérimaires, n'ont pas le niveau requis pour exercer pleinement leur missions en particulier lorsqu'il faut intervenir seul au domicile des personnes qui ont des problèmes d'autonomie.

Les conséquences sont nombreuses et nuisibles en termes de glissement des tâches, d'absentéisme, de rappel de personnel en congé, de réorganisation de planning, de surcharge de travail. Ce secteur actuellement épuisé va devoir cependant anticiper une deuxième vague du virus et des épisodes caniculaires.

Le Groupe insiste donc pour que ces métiers fassent l'objet d'une attention toute particulière du Conseil Régional pour que les Instituts de formation de la région bénéficient d'un soutien spécifique pour poursuivre leurs projets d'enseignements afin de prendre en compte cette préoccupante réalité.

*Intervention de Dominique Lorenzi-Bry, représentante du collectif ALERTE au nom du Groupe AIESSE
Rapporteuse : Bernadette Moulin
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



Avis

relatif au bilan des Fonds Européens

Face à l'urgence, la mobilisation exceptionnelle du secteur caritatif

Durant la pandémie, les associations caritatives ont dû faire face à une hausse significative de la demande d'aide alimentaire (de l'ordre de 20 % à 30 %).

Des bénévoles mobilisés, des salariés appartenant à la catégorie des 1^{ers} de corvée, avec l'appui de la réserve civique, ont additionné leurs efforts dans un vaste élan de solidarité afin de répondre à l'urgence alimentaire, le logement et les secours divers. Ils ont fait face.

L'aggravation des situations individuelles.

Sur le terrain, les premières études le confirment : cette crise mortifère a touché les plus fragiles et va augmenter encore la précarité tout particulièrement avec la situation des étudiants, isolés, n'ayant plus de quoi se nourrir décemment et qui se trouvent brutalement privés de travail.

Et demain ?

Cette crise ne pourrait pas être qu'une opportunité car elle a pointé une nouvelle fois les problèmes de précarité, plus particulièrement chez les jeunes et les plus âgés.

Il est donc vital que des dispositifs adaptés et simplifiés, soient mis en œuvre pour atténuer les conséquences déjà dramatiques chez les familles monoparentales, les isolés....

Les inquiétudes sont grandes.

Les mesures temporaires (chômage partiel, solutions d'hébergement ...) vont progressivement disparaître. Dans le prolongement, les associations caritatives vont devoir faire face à un afflux massif de personnes en situation de détresse.

Il y a quelques mois, le secteur associatif distribuant l'aide alimentaire a été informé que le fonds social européen 2021/2027 (FSE+) prévoyait une baisse drastique des financements envisagés par l'Union Européenne.

Même si cette dernière a annoncé un plan massif de soutien, il faut rester attentif à ce que le volet social ne soit pas la variable d'ajustement.

Un point concerne directement le Conseil Régional.

Depuis de nombreuses années, l'implication de la Région en matière d'aide au projet associatif via le financement de l'emploi pérenne est connue. Ce soutien est essentiel pour assurer la continuité des actions caritatives menées sur le terrain avec de moins en moins de bénévoles.

C'est pourquoi le recours aux salariés au sein de ces structures devient incontournable.

L'accompagnement financier doit absolument perdurer voire s'amplifier et la complémentarité des aides européennes et des aides régionales (dispositif CAP ASSO) sont indispensables.

Les associations caritatives assurent des missions d'intérêt général dont l'importance est reconnue. Même si les périmètres d'action, les modèles économiques sont différents (par ex. certaines associations n'achètent aucune denrée alimentaire, d'autres le font), elles oeuvrent ensemble au plus près des besoins, animées de la même volonté d'aider les plus fragiles.

*Intervention de Monique Fantin
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

Deux remarques sur le Contrat de Plan Etat – Région

L'enjeu principal du CPER, sujet capital après les bouleversements dus à la crise sanitaire, est bien de créer à travers l'action publique les conditions d'un développement régional plus fédérateur, plus inclusif et plus durable.

La Région en a bien pris acte dans sa communication mais toutefois, dans une région impactée par la création de deux métropoles et où le risque d'amplification des inégalités et des déséquilibres territoriaux sont de mise, il paraît nécessaire de ne pas se limiter qu'à l'attractivité territoriale.

Il convient en effet de permettre aux territoires non métropolitains de valoriser leurs potentialités et leurs ressources, en raisonnant non seulement en termes d'attractivité mais aussi en termes d'ancrage des populations et des activités.

La Région se doit de favoriser l'émergence de projets de territoires en jouant un véritable rôle de fédérateur territorial et d'accélérateur de coopération à toutes échelles. Il ne faut pas opposer métropoles et territoires à plus faible densité, mais de promouvoir une véritable alliance entre tous.

La seconde remarque concerne l'enseignement supérieur et la recherche concernés par plusieurs de priorités, notamment les priorités 2 et 3. On peut comprendre le souci, qui sous-tend la communication en discussion au cours de cette plénière, de ne pas anticiper des projets en cours d'élaboration.

Il serait aussi souhaitable que les préconisations du CESER pour l'enseignement supérieur et la recherche (dans sa contribution de février 2020), qui sont plus larges que celles évoquées dans la communication de la Région, puissent être reprises dans le CPER :
Le financement des équipements permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les 75 000 étudiants souhaités en Centre-Val de Loire.

Le développement des filières nouvelles, en particulier en agronomie (pour permettre la transformation digitale des métiers par exemple)
Le renforcement du pôle Santé et Sciences
L'appui de la recherche afin de favoriser à la fois les pôles d'excellence et le développement de pépites sur des sujets d'intérêt régional et sociétal (comme la préservation de la biodiversité).

Le futur CPER peut y contribuer, s'il ne se contente pas d'obéir à une simple logique compensatoire et réparatrice.

*Intervention de Jean-Claude Carrière
Rapporteur : Jean-Louis Renier
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



La biodiversité, l'homme en fait partie

La perte continue de biodiversité n'est pas endiguée à l'échelle des territoires malgré une législation de plus en plus protectrice et des volontés politiques fortes affichées. A ce jour encore, la préservation de la nature et ses ressources reste un enjeu relégué dans les faits à un plan secondaire par une grande majorité d'acteurs.

Dans la région, 30% des habitats naturels et 17% des taxons* (et jusqu'à 35 % pour certains groupes), sont menacés, constat inquiétant puisque cette situation entraîne un risque complémentaire pour les espèces qui dépendent de ces habitats.

Les alertes du rapport de la Plateforme Intergouvernementale et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) ont été justement rappelées en introduction du rapport de la Région. Ils appellent à des changements systémiques en profondeur pour inverser la tendance et assurer l'avenir de l'humanité.

Nous sommes par ailleurs dans la situation d'un système mondialisé qui ne maîtrise pas les événements dus à des combinaisons de facteurs multiples affectant l'environnement. La crise sanitaire mondiale dont nous subissons aujourd'hui les conséquences en est un effet probant.

Entraver la perte de biodiversité de manière intégrée et pérenne est donc bien une affaire de bouleversement global des cultures et de transformation économique et sociale. Une possible réussite est intimement liée aux importants efforts à réaliser pour lutter et atténuer les effets du changement climatique. L'enjeu ne peut être traité de manière annexe.



*Unité taxinomique (telle qu'une famille, un genre, une espèce)



Le Plan d'action sur la perte de la biodiversité en Région Centre-Val de Loire

La sensibilisation et la communication sur la connaissance de la biodiversité nécessite un préalable fort sur la responsabilité sociétale de chacun, notamment dans les actes d'achats et de consommation. Une finalité est d'intégrer la biodiversité dans les processus décisionnel.

la Région doit rester influente et robuste pour des engagements et des mécanismes de financements et de préservation de la biodiversité : pour accroître des surfaces en herbe et la reconstitution de bocage, pour intégrer de l'agroforesterie, pour la mise en protection de sites naturels avec leur gestion, pour atteindre un bon état écologique des masses d'eau.

Les déséquilibres sont inhérents à la biodiversité et les solutions sont très complexes : il faut remettre en place une harmonie permanente en agissant au niveau local, car la biodiversité c'est une question de proximité.

Une région engagée avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire (ARB)

La nécessité d'une ARB visible et très largement reconnue par le public est indispensable pour placer la biodiversité au coeur de la société avec une ouverture vers toutes les catégories socio-professionnelles, acteurs publics et privés car la gouvernance de l'ARB n'inclue pas la pluralité comme les entreprises ou un partenariat avec le monde agricole, qui cependant, sont nécessaires.

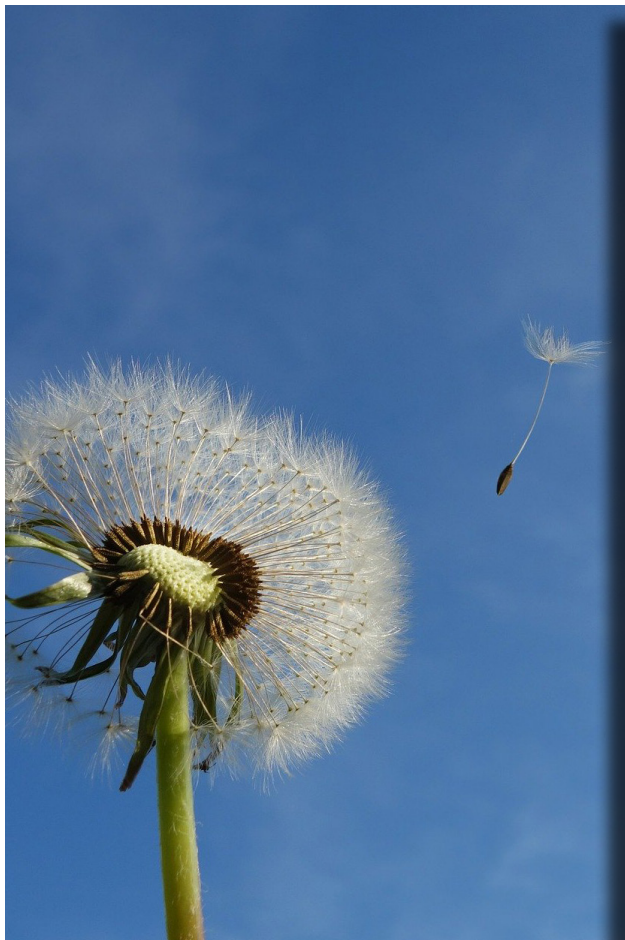
Il y a une très grande inquiétude sur le manque de biodiversité en région, notamment par la fragmentation des milieux mais aussi par le manque de zones protégées qui ont pourtant une biodiversité remarquable (parcs en région, réserves naturelles, ...). En France, un parc naturel régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Une politique de développement de Parc Naturels Régionaux dans les territoires est à envisager pour mettre en valeur une cohérence paysagère ou écologique car, il est à noter la disparité des PNR en région et qu'il y a des zones qui - pourtant - correspondent à des labélisations : comme la création d'un parc en Sologne qui serait à protéger.

L'eau reste une préoccupation immuable. Avec les canicules de plus en plus fréquentes, la gestion de l'eau potable continue d'être une priorité et le travail avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est complexe : si la nappe phréatique n'est pas dans les zones frontières administratives on tend à la transparence.

Mobiliser les entreprises , les agriculteurs, la recherche, les acteurs publics doit encourager une démarche prospective de la Région auprès des territoires pour recueillir les volontés d'activité ou d'évolutions de pratiques favorables pour une reconquête de la biodiversité.

Rapporteur : Samuel Senave

Le Ceser à voté l'Avis - 11 abstentions - 0 contres



L'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire (ARB)

Elle a été officiellement créée le 1^{er} janvier 2019.

Quatrième agence en France, l'ARB Centre-Val de Loire renforce le maillage territorial, impulsé par la loi Biodiversité 2016.

Co-financée par le Conseil régional et l'OFB, l'Agence fédère 22 partenaires locaux, régionaux et nationaux au sein de son conseil d'administration. Un large réseau d'acteurs participe au développement de ses actions dans le cadre du comité technique et de groupes thématiques.

L'Agence vise à apporter des solutions concrètes et cohérentes, répondant aux besoins de multiples acteurs (collectivités, élus, chercheurs, monde agricole, entreprises, associations, citoyens,...) et aux enjeux des territoires.

Elle inscrit son rôle et ses missions dans une dynamique partenariale et de coopération en faveur de la biodiversité et de l'environnement.

Les actions de l'Agence visent à faire émerger des initiatives locales de préservation des milieux et des espèces et à sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la biodiversité.

Pour en savoir + : biodiversite-centrevalde Loire.fr

Les auteurs des interventions

Charlotte Kozdra : Membre de la 3^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Déléguée régionale - UNAT Centre - Val de Loire

Pierre Allorant : Membre de la 4^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Vice-Président du CESER, Maître de conférence en Histoire du Droit, Université d'Orléans. Conseiller du CESER Centre-Val de Loire.

Jean-Paul Carrière : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Enseignant-chercheur à l'Université de Tours, secrétaire du Bureau et membre de la commission «Aménagement de l'espace».

Monique Fantin : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, présidente de la Banque Alimentaire - Associations caritatives

Dominique LORENZI-BRY : Membre de la 4^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Collectif d'associations ALERTE, Présidente de l'URIOPSS Centre-Val de Loire

Samuel Senave : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Administrateur à France Nature Environnement

Pour le Groupe AIESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoux

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
45400 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : v.burille@cresscentre.org



GRUPE AIESSE
CESER Centre-Val de Loire